

## DELIBERATION

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 mai 2023

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2023 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

### REUNION DU 24 MAI 2023

Le 24 mai 2023 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, ROUSSEAU Jean-Pierre, , CHATELLIER Jean-Paul, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, COIFFET Lydia

**Absents** : Marie GAUVRIT qui a donné procuration à Bernadette MORIN, Virginie GIL qui a donné procuration à Céline PICARD, Jean-Guy GATARD qui a donné procuration à Marc CHAUDIER, ARNAUD Bernard, Maxime BAUDU.

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul CHATELLIER est nommé secrétaire de Séance

---

### **INTERVENTION DE TANGUY VRIGNAUD - ESPACE DE VIE SOCIALE - GRAINES DE LIENS**

Tanguy Vrignaud, Coordinateur de Graines de Liens présente les différentes missions de l'espace de vie sociale. Leurs missions sont de favoriser

- Les liens sociaux entre les habitants
- Le vivre ensemble
- Les actions des associations
- l'animation du territoire

L'association est regroupée en 4 pôles

- Pôle jeunesse : accompagner, écouter et informer le public des 11-30 ans du territoire
- Pôle parentalité : répondre aux attentes des parents, pour créer un espace d'écoute et de parole afin d'améliorer leur quotidien
- Pôle sénior : lutter contre l'isolement et accompagner le bien vieillir sur le territoire
- Pôle initiatives locales : Permettre aux habitants et aux associations du territoire de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur en valorisant leurs savoirs.

L'équipe est composée d'un coordinateur, Tanguy Vrignaud et de deux animateurs référents jeunesse, Matthieu Baudin et Romain Gazeau

**AGGLO2B - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE VERIFICATION ET MAINTENANCE PERIODIQUES REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES**

**VU** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire en date du 25 avril 2023 relative à la création d'un groupement de commande « Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques »

**Vu** l'article L1414-3-II du Code Général des Collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

Dans un souci d'économie d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Régie de BOCAPOLE, la Régie de l'Office de Tourisme, et les communes membres qui sont intéressées pour les prestations de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques.

La durée prévue pour le marché est de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois), et se décompose de la manière suivante :

- Lot 1 - Vérifications périodiques des installations techniques
- Lot 2 - Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage
- Lot 3 - Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs
- Lot 4 - Maintenance et dépannage des portes et portails automatiques
- Lot 5 - Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 6 - Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 7 - Maintenance et dépannage des SSI
- Lot 8 - Achat et maintenance de défibrillateurs
- Lot 9 - Mesures de la Qualité de l'Air Intérieur
- Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention constitutive d'un groupement de commandes.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la « convention constitutive d'un groupement de commandes » annexée avec pour principales modalités :

- Désignation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur du groupement, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des autres membres ;
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prend fin à la notification du marché par le coordonnateur ;
- Chaque membre exécute le marché public selon ses besoins (préalablement recensés) ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais intéressées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de la Chapelle St Laurent au groupement de commandes auquel participeront les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, intéressée pour les lots suivants :
  - o Lot 1 - Vérifications périodiques des installations techniques
  - o Lot 2 - Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage
  - o Lot 5 - Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
  - o Lot 6 - Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
  - o Lot 8 - Achat et maintenance de défibrillateurs
  - o Lot 9 - Mesures de la Qualité de l'Air Intérieur
  - o Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations de *Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques* pour les besoins propres aux membres du groupement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- D'accepter que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- De prévoir les crédits au Budget de la commune.

### **ELECTIONS - Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal renouvelle la commission de contrôle des listes électorales. Les délégués sont Pascal Marolleau, Bernadette Morin, Lucie Croisé, Jean-Guy Gatard et Claire Renault

### **TRIBUNES - Tarif**

Suite à plusieurs demandes de prêt des tribunes de la Salle omnisports. Le conseil municipal fixe un montant de 15 € par tribune

### **PERSONNEL COMMUNAL - Information**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Eve-Marie Talon, ATSEM à l'Ecole Privée a demandé une mise en disponibilité d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Mme Charbonneau a proposé une personne pour la remplacer.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes pour l'année 2023 :

- ADMR	1 000 €
- AVENIR GYMNIQUE	2 500 €
- CAVALIERS MENEURS	500 €
- CHAPEL'ANIM	20.000 €
- DONNEURS DE SANG	500 €
- F.C.3.C.	2 000 €
- FAMILLES RURALES	600 €
- REBOND CHAPELAIS	3.000 €
- SECOURS CATHOLIQUE	600 €

- TENNIS CLUB 800 €
- UNC AFN 48 €

Pour la Statub, il a été décidé de faire passer la commission sécurité

### **CHEMIN DE LA VERGNE - Demande d'achat de parcelles communales et chemin rural**

Monsieur Paulet, adjoint à la voirie fait part d'une demande d'achat de parcelles communales et une partie d'un chemin rural au lieu-dit la Vergne. Le conseil municipal accepte de vendre les parcelles à Mr Bacle. Une enquête publique sera lancée pour cette vente. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

### **COMMISSION VOIRIE**

Monsieur Paulet, adjoint au maire propose de refaire la voirie Route de la Garde pour un montant de 26 376 € TTC par l'entreprise COLAS. Le conseil municipal accepte. Concernant le groupement avec les communes voisines pour le point à temps, Mr Paulet propose de se retirer cette année du groupement et de faire faire les travaux à l'entreprise Charier.

### **LOTISSEMENT LA VILLE**

Mr Paulet informe que les travaux du Lotissement La Ville sont terminés.

### **PRET**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la validation du prêt de 130.000 € (taux 4.70%) et du prêt relais subvention de 100.000 € (taux 4.10%)

Prochaine réunion de conseil municipal : le 28 juin 2023